

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Normandie

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Normandie

**SERVICE GESTIONNAIRE :** Dcrets Normandie - Service FSE

**CODE ET INTITULE :** NORMAGD1570 Normagd1570\_Normandie\_AAP P6 OS-H : Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants (actions sociales innovantes)

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

6.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

#### CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Les projets en consortium ne sont pas éligibles.

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 800 000 €

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS :** 30/06/2025

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :** 31/10/2025

#### DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Pour la période de programmation 2021-2027, le Préfet de région Normandie est chargé de mettre en oeuvre les crédits du Fonds social européen au titre du volet régional du Programme national FSE+ (PN FSE+) « Emploi - Inclusion - Jeunesse et Compétences » dont l'autorité de gestion est la Délégation générale à l'emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.



La Normandie dispose de 104 076 369 € sur cette période, répartis entre différentes entités gestionnaires :

- L'Etat pour 42 412 488 € ;
- La priorité 1 est dotée d'une capacité d'intervention de 65 663 881 €.

61 663 881 € sont délégués aux organismes intermédiaires suivants :

- Calvados : Conseil départemental.
- Eure : Conseil départemental.
- Manche : Conseil départemental.
- Programmes locaux pour l'Insertion et l'Emploi du Calvados et de la Manche : AGIBN.
- Seine-Maritime : Conseil départemental.

Les 4 millions d'euros restants disponibles sont fléchés vers le territoire de l'Orne et gérés directement par la DREETS de Normandie.

Sous l'autorité du Préfet de région, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) met en oeuvre les crédits FSE+ de ce volet régional dans le respect des règles et normes administratives fixées par les autorités européennes et nationales et qui visent à apporter une «assurance raisonnable» de bonne et saine gestion des fonds publics.

La déclinaison du Programme National en Normandie s'articule autour de six priorités :

Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables et/ou des exclus ; (gérée uniquement par les organismes intermédiaires).

Priorité 2 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité, notamment par la réussite éducative.

Priorité 3 : Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.

Priorité 4 : Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain.

Priorité 5 : Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis.

Priorité 6 : Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants.

Le présent AAP est ouvert à **toutes les structures éligibles à ce dernier (services mandataires judiciaires à la protection des majeurs)** susceptibles de proposer des initiatives dans leurs domaines de compétences et en lien avec les thématiques de l'appel à projets. Il concerne la priorité 6 du programme national visant à soutenir l'expérimentation sociale (développement opérationnel du projet) , et plus particulièrement l'objectif spécifique (OS) H "Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

Les projets en consortium ne sont pas éligibles.

**Contrat d'engagement républicain :**



Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations prévoit pour les associations et fondations la souscription d'un contrat d'engagement républicain pour solliciter une subvention publique.

Par la souscription de ce contrat d'engagement républicain, les associations et fondations s'engagent à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, ne pas mettre en cause la laïcité au sein de la République et s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public pour tout dépôt d'une demande de subvention ; elles en informent leurs membres par tout moyen.

A ce titre, les structures concernées devront accompagner leurs demandes d'une attestation de contrat d'engagement républicain, qui sera déposée dans MDFSE + dans les pièces jointes à la demande de concours. Ce formulaire est à télécharger sur le site de la DREETS (<https://normandie.dreets.gouv.fr/Demandes-de-subvention-publique-ou-d-agrement-de-l-Etat-un-contrat-d-engagement>).

**THÈME** : Appel à projet FSE+ : Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants (actions sociales innovantes)